

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 7 décembre 2020 à 19h00

Étaient présents : André BOUTHEMY-maire, Yvonne GEORGEAULT, Lizzy GUILLEUX, Vincent GUILLEUX, Jérôme LÉBOUC, Aurélien LECLAIR, Nicolas MASSET, Vincent MOTTARD, Véronique PELEY, Gwénaél TANGUY.

Étaient absents et avaient donné procuration : Joel BARBOT à André BOUTHEMY, Franck MOREL à Vincent MOTTARD, Aurélie CATALDI à Vincent MOTTARD

Était absente : Céline DENIS

Secrétaire de séance : Véronique PELEY.

Date de la convocation : 1 décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu : 14 décembre 2020

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de remarque, le compte rendu est approuvé

1. FINANCES

Exonération des loyers pendant le 2eme confinement :

Monsieur le Maire avait décidé d'une remise gracieuse des loyers commerciaux lors du 1^{er} confinement, il propose aujourd'hui de reconduire cette remise pour le mois de novembre pour le salon de coiffure (170 € HT) et pour les mois de novembre-décembre 2020 et janvier 2021, si la réouverture des bars se fait au 20 janvier 2021 (3 x 150 € HT).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la proposition de remise gracieuse des loyers commerciaux et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier.

Des crédits nécessaires à cette opération seront inscrits à l'article 678

Objets : REMISE LOYERS COMMERCIAUX 2EME CONFINEMENT COVID

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	337,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	337,00
	337,00		337,00
Total Dépenses	337,00	Total Recettes	337,00

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Intégration des travaux réalisés par les agents techniques

Les agents techniques ont réalisé l'aménagement du parking du centre culturel, ces travaux peuvent être valorisés en investissement en comptabilisant les heures du personnel et le matériel ;

Ces travaux ont consisté en travail de la terre, pose de bâches, plantation, fabrication et pose de supports, paillage, le temps de travail a été évalué à 206 heures, le montant total à valoriser – personnel et matériel-est de 4922.35 euros

L'un des agents techniques a également rénové les vestiaires du terrain de foot : peinture des portes, des murs et du sol, le tout a représenté 26 heures de travail, ce chantier a été valorisé pour 2132 euros.

Cette valorisation donnera lieu à des écritures comptables et à une modification du budget

Objets : TRAVAUX EN REGIE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2138 (040) : Autres constructions	2 133,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	7 083,00
2312 (040) : Agencements et aménagements	4 950,00		
	7 083,00		7 083,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	7 083,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	7 083,00
	7 083,00		7 083,00

Total Dépenses	14 166,00	Total Recettes	14 166,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Attribution du logement de type 4 14 place de l'église

Le logement sera libre au 1^{er} janvier 2021. 2 dossiers de candidature ont été retenus et sont proposés :

- 1 personne et 2 enfants en garde alternée
- 1 couple hébergé chez des amis

Après discussion, la candidature du couple est retenue.

Le loyer s'élève à 464 euros auquel il faut ajouter 6 euros de charges pour la taxe enlèvement des ordures ménagères.

Il y aura quelques travaux à prévoir : la condamnation de l'accès entre le logement et le commerce, le rafraîchissement de la tapisserie des escaliers et du couloir.

Il conviendra également de préciser dans le bail l'activité du commerce.

Les compteurs d'eau et d'électricité seront à individualiser, ainsi que la ligne téléphonique.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Suppression du CCAS

Le Maire expose au Conseil municipal que la loi n° 2015-91 du 7 août 2015 (article 79) portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette suppression n'avait pas été faite car le CCAS possède un pavillon rue de la vigne pour lequel un prêt était encore en cours, la dernière échéance était en octobre 2019, il est désormais possible de supprimer le CCAS, de transférer ses actifs à la commune et de créer une commission communale de l'action sociale pour suivre les affaires sociales que le CCAS prenait en charge précédemment.

Ces actifs sont d'environ 70 000 euros (les terres de la ferme de la Petite Beaudonnière et le pavillon 9 rue de la vigne)

Après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2020
- Autorise le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires (transfert des résultats 2020 et transfert des propriétés)

Désignation	Références cadastrales	Contenance	
Maison 9 rue de la vigne	A 633	715m ²	
Terres agricoles de la Petite Beaudonnière	D57.D58.D66.D67.D68.D70.D837.D853. D984.D1126.D1129.D1406.D1408.D1410.	7HA53A87CA	

- Dit que le Conseil municipal exercera directement cette compétence et que le budget du CCAS sera transféré vers celui de la commune au 1er janvier 2021 ;
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Suite à la démission de François GEFRAULT, membre titulaire de la CAO, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Le Conseil Municipal ayant procédé au vote, monsieur Vincent GUILLEUX est élu membre titulaire.

2. URBANISME

Vente de la parcelle ZD 187

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'était engagé à vendre la parcelle ZD 187 de 180m² aux riverains – messieurs Lamoureux et Niez ; l'un des riverains a vendu son bien et l'autre n'est plus intéressé, le nouvel acquéreur a souhaité acheter la parcelle en entier, le chemin piéton qui était prévu ne sera jamais fait.



Il n'y a pas de frais de bornage puisque la parcelle est cadastrée et qu'il n'y a plus qu'un seul acheteur.

L'acquéreur aura à sa charge les frais d'actes notariés.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

3. TRAVAUX

Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre avec Hervé ORAIN pour la rénovation de 3 bâtiments communaux.

Lors du dernier mandat, la rénovation de 3 bâtiments avait été engagé : foyer intergénérationnel, médiathèque et logement social.

Un seul marché de maîtrise d'œuvre avait été fait, de même qu'il y avait un marché global pour les 3 bâtiments avec un détail par bâtiment.

Les travaux ont débuté en 2016, la réception du dernier chantier – le logement- a été prononcé au 31 juillet 2019 avec quelques réserves. Le maître d'œuvre n'a pas terminé sa mission sans donner de raison, il n'a pas répondu à la mise en demeure de janvier 2020 de produire des derniers certificats de paiement, de lever les réserves et de fournir les décomptes généraux permettant de clore les marchés. Cette défaillance constatée, il est possible de résilier le marché et de ne pas régler le solde de la mission qui s'élève à 1000 euros.

Monsieur la Maire propose donc de résilier ce marché.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

4. INTERCOMMUNALITE

Modification des statuts du SDE 35

La commune adhère au SDE 35 qui a la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage en matière d'éclairage public et de renforcement du réseau électrique, c'est ainsi que le SDE assure les travaux d'électrification dans les lotissements.

La modification des statuts porte sur les compétences optionnelles : l'adjonction des infrastructures d'avitaillement en gaz et hydrogène aux infrastructures de charges pour véhicules électriques.

Cette modification ajoute également la possibilité pour le Syndicat d'ajouter des compétences optionnelles sans avoir recours à la validation de tous les membres.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de centrale photovoltaïque est toujours à l'étude dans le bois de Cornillé, 2ha50 serait utilisable sur les 4ha de l'ancienne décharge, toujours propriété du SMICTOM.

Ce dossier est porté par ENERG'IV, société d'économie mixte regroupant plusieurs acteurs du territoire dont le SDE35 dont le principal objectif est de massifier le développement des énergies renouvelables en Ille-et-Vilaine.

Service commun ADS – avenant 4 et 5

L'instruction des autorisations du droit des sols (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable, Certificat d'Urbanisme opérationnel) a été confiée à Vitré Communauté par convention en 2015, cette convention est arrivée à son terme au 31 décembre 2020.

Jusqu'en juillet 2005, cette mission était assurée par les services de l'Etat, la Direction Département des Territoires et de la Mer, à titre gratuit.

Un service commun pour l'instruction a été créé au sein de Vitré Communauté en 2015 pour 5 ans, il est proposé de la prolonger pour une année (avenant 4)

Le tarif de chaque dossier est calculé en fonction de sa technicité ; la référence étant le permis de construire (EPC)

- Permis de Construire = 1EPC
- Déclaration Préalable = 0.7 EPC
- Permis d'Aménager = 1.2 EPC
- Certificat d'Urbanisme d'information = 0.2 EPC
- Certificat d'urbanisme opérationnel = 0.4 EPC
- Permis de Démolir = 0.8 EPC

Le tarif pour 2019, tel qu'il a été arrêté lors du bureau communautaire du 7 décembre est fixé à 191euros /EPC

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Pour info, le service ADS coutera environ 3000 euros pour une trentaine de dossiers déposés en 2019.

La commune adhère à d'autres services communs de Vitré Communauté dont le service informatique calculé selon une part fixe liée au nombre d'habitants, ce service a permis une baisse de la dépense de téléphone et d'internet de la mairie.

Convention de gestion des eaux usées et eaux pluviales urbains avenant 1

La compétence « eaux pluviales urbaines et assainissement des eaux usées » a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020. Une convention de gestion a été passée avec Vitré Communauté pour l'année 2020 le temps que les services de gestion de cette compétence soient mis en place.

La crise sanitaire a conduit à des retards, il est donc demandé de prolonger la convention de gestion pour 6 mois.

En attendant, c'est la commune qui continue à effectuer l'entretien courant – taille et tonte, téléphone, qui est remboursé chaque semestre par Vitré Communauté, pour 2020, la refacturation s'est élevée à 2510 euros.

Avec ce transfert de compétence, c'est désormais Vitré Communauté qui fixe les tarifs du m3 d'eau traitée, de la participation au raccordement au réseau d'eaux usées.

S'agissant de la charge que représente la gestion du réseau d'eaux pluviales, c'est assez mal connu car les travaux sont bien souvent intégrés aux dépenses globales de fonctionnement de la commune.

La décision est soumise au vote	
Présents	10
Votants	13
Pour	13
Contre	-
Abstention	-

Désignation d'un référent aux syndicats de bassin versant seiche et vilaine :

La compétence Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques (GEMA) est devenue obligatoire pour les EPCI qui ont fait le choix de transférer cette compétence aux syndicats de bassin versant existants, cependant il est important d'avoir un élu qui fasse le lien avec ces syndicats pour les opérations de communication, de recensement sur le territoire communal.

Vincent GUILLEUX sera ce délégué.

Taille – bucheronnage :

Il y a du bois à couper le long du sentier piéton en création à Changeon ainsi que sur le talus allée des érables.

La prestation sera demandée à une entreprise spécialisée pour le talus.

Un agriculteur de la commune a du matériel adapté pour le bûcheronnage à Changeon, il sera sollicité, les personnes qui souhaitent récupérer du bois de chauffage pourront apporter leur main d'œuvre.

RIPAME DE CHATEAUBOURG :

En 2019, Le Relai Intercommunale Parents Assistants Maternels Enfant avait sollicité ses communes membres pour accepter l'intégration de la commune de Pocé les Bois, cette procédure n'avait pu aboutir, l'une des communes n'ayant pas répondu.

La structure a été créée en 2017.

Aujourd'hui, il ne reste que 2 assistantes maternelles à Cornillé.

Le Contrat Enfance jeunesse a été validé pour la période 2019-2022, il sera suivi par une Convention Territoriale Globale, qui est un nouveau cadre juridique entre les collectivités et la CAF en matière de politique sociale et familiale.

QUESTIONS DIVERSES

Theatre au village 2021 : La Compagnie AZOR a proposé une nouvelle formule pour l'édition 2021 sous forme de balade contée dans la commune, proposition différente de celles des autres années. Le spectacle serait itinérant sur différents points de la commune.

Le conseil municipal valide la proposition et s'engage pour l'édition 2021.

Point sur les mesures COVID 19 : Il n'y a pas eu de repas du CCAS.

Les vœux du maire sont incertains et se feront sous forme de vidéo -interview sur le site internet de la mairie.

Le site internet est pris en charge par Lizzy GUILLEUX pour les élus.

Point sur le bulletin. Un trombinoscope des élus et des agents sera intégré ainsi que la répartition des missions de chacun.

Un point particulier sera fait sur les incivilités récurrentes.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 21 janvier 2020 à 20h.

La séance est levée à 21h15.